



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS

établie entre l'État et la Communauté de Communes Médoc Atlantique,
pour l'occupation, la modification, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages
implantés sur des dépendances du domaine public maritime
et contribuant à la protection du littoral
de la commune de Vendays-Montalivet



CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS

Pièce n°01 : Dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports (CUDPM).

Pièce n°01-a : 19/09/2023 – Courrier du Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CCMA) à Monsieur le Préfet de la Gironde sollicitant une CUDPM pour l'occupation, la modification, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages implantés sur des dépendances du domaine public maritime et contribuant à la protection du littoral de la commune de Vendays-Montalivet.

Pièce n°01-b : Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la CCMA n°D15102020/104 – Séance ordinaire du jeudi 15 octobre 2020 – approuvant le plan prévisionnel 2021-2025 des actions pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du phénomène d'érosion marine sur la cellule sédimentaire allant de Grayan-et-l'Hôpital à Naujac-sur-Mer (cellule sud Médoc).

Pièce n°01-c : Dossier de demande d'occupation du domaine public maritime au titre de l'article R.2124-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Pièce n°02 : Avis du préfet maritime ou du délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en Mer.

Pièce n°02-a : Courrier 18/12/2023 – Le Préfet Maritime de l'Atlantique à Monsieur le Préfet de la Gironde – Avis sur demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, présentée par la Communauté de Communes Médoc Atlantique, pour l'occupation, la modification, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral de la commune de Vendays-Montalivet.

Pièce n°03 : Publicité préalable avant ouverture de l'instruction administrative.

Pièce n°03-a : Attestation de parution au Journal du Médoc – Publication du 05 janvier 2024.

Pièce n°03-b : Attestation de parution au journal Sud-Ouest – Publication du 03 janvier 2024.

Pièce n°04 : Instruction administrative conduite par le service gestionnaire du domaine public maritime.

Pièce n°04-a : Avis du commandant de la zone maritime Atlantique – Note n° 0-3104-2023 en date du 31 janvier 2023 du Vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, commandant de la zone maritime Atlantique, relative à l'évolution du circuit d'instruction pour certaines autorisations d'occupation temporaires du domaine public maritime.

Pièce n°04-b : Avis réputé favorable de la Mairie de Vendays-Montalivet en date du 15 avril 2024.

Pièce n°04-c : Avis favorable de la Mairie de Talais – Délibération du conseil municipal n° D 2024-57 du 06 novembre 2024.

Pièce n°04-d : Avis favorable de la Mairie de Soulac-sur-Mer – Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n° 2024-08-12 du 27 novembre 2024.

Pièce n°04-e : Avis réputé favorable de la Mairie de Carcans en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-f : Avis réputé favorable de la Mairie de Grayan-et-l'Hôpital en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-g : Avis réputé favorable de la Mairie de Hourtin en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-h : Avis réputé favorable de la Mairie de Jau-Dignac-et-Loirac en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-i : Avis réputé favorable de la Mairie de Lacanau en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-j : Avis réputé favorable de la Mairie du Verdon-sur-Mer en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-k : Avis réputé favorable de la Mairie de Naujac-sur-Mer en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-l : Avis réputé favorable de la Mairie de Queyrac en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-m : Avis réputé favorable de la Mairie de Saint-Vivien-de-Médoc en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-n : Avis réputé favorable de la Mairie de Valeyrac en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-o : Avis réputé favorable de la Mairie de Vensac en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-p : Avis réputé favorable de la Communauté de Communes Médoc Atlantique en date du 08 décembre 2024.

Pièce n°04-q : Le directeur régional des finances publiques à monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde – Courrier du 23 janvier 2024 – Avis sur projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports – Protection du littoral à Vendays-Montalivet face à l'érosion marine.

Pièce n°04-r : Arcachon, le 29 février 2024 – Compte-rendu de la commission nautique locale du 27 février 2024 portant avis favorable au projet de CUDPM.

Pièce n°04-s : Avis favorable du service gestionnaire du domaine public maritime du 10 février 2025.

Pièce n°04-t : Projet de convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, établie entre l'État et la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CCMA), pour l'occupation, la modification, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages implantés sur des dépendances du domaine public maritime et contribuant à la protection du littoral de la commune de Vendays-Montalivet.

Pièce n°05 : Changement substantiel d'utilisation du domaine public maritime – Enquête publique.

Pièce n°05-a : Mention des textes qui régissent l'enquête publique et modalités d'insertion de cette enquête à la procédure d'instruction de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

Pièce n°05-b : Courrier du 10 février 2025 – le Préfet à Monsieur le président de la CCMA – courrier de recevabilité de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports – mise en œuvre de la procédure d'enquête publique.